

L'été est pour beaucoup d'entre nous la saison idéale pour se reposer, se ressourcer, s'amuser, peut-être voyager, nager, rêver ; marcher, lire, voir la famille et les amis.

Hélas ! Tout le monde n'a manifestement pas trouvé la sérénité.

A la toute fin du mois d'août, pas moins de quatre courriers nous ont été adressés par la minorité, qui n'interrompt donc jamais son activisme.

Un recours administratif déposé MM. Bonnefoi, Lacour, Le Bars et Mme Balguerie vise à faire annuler le marché qui confie à un architecte la maîtrise d'oeuvre de la construction de l'école maternelle.

Un projet d'école maternelle en plein cœur du bourg que la minorité soutenait lors des dernières élections municipales. Rappelons que la proximité immédiate des équipements fréquentés par les écoliers comme la médiathèque et des 300 places de stationnement est unanimement saluée par les équipes pédagogiques.

La minorité nous reproche des erreurs de procédure : aucune des autorités de contrôle, dont c'est le rôle, n'a fait de recours !

Au mi-temps des années 1960, Pompidou, s'adressant à Chirac, s'exclama « Mais arrêtez d'emmerder les Français ! Il y a trop de lois, trop de textes, trop de règlements dans ce pays ! On en crève ! ».

On pourrait aussi dire de même des courriers de la

minorité : 19 en 8 mois !

Deux recours administratifs sont de plus, déposés contre la mairie par MM. Bonnefoi, Lacour, Le Bars et Mmes Balguerie et Roy. L'un pour attaquer le règlement intérieur du conseil municipal, l'autre pour s'opposer à la délibération du conseil municipal consacrée à la récente saisine citoyenne.

La justice est saisie. Attendons sereinement qu'elle dise le droit. Et espérons que cela n'allongera pas le temps passé par les enfants dans l'école maternelle provisoire.

Tout de même, ce n'est pas parce que l'accès à la justice administrative est gratuit qu'il faut abuser des recours ! D'autant que la minorité a déjà fait plusieurs recours sans jamais les gagner, attaquant le résultat des élections municipalité en 2014 comme en 2020 et allant jusqu'au Conseil d'Etat.

Rappelons que tous les actes de la collectivité sont contrôlés par la Préfecture avant d'être mis en œuvre.

Face à cet activisme, la Commune doit prendre un avocat dont les Tressois devront payer les factures ; autant de dépenses qui auraient été plus utiles pour financer les politiques publiques.

Les élus de Tresses Ensemble reçoivent parallèlement une demande de droit de réponse, si mal rédigée qu'il a fallu faire refaire la copie. Elle paraîtra prochainement et les frais afférents seront pris en charge intégralement

par les élus de la majorité. Mais les faits sont têtus : tout ce que nous écrivons est parfaitement vérifiable par tout un chacun. Comme dit l'adage « il n'y a que la vérité qui blesse ». Chacun jugera.

Sincèrement plaignons ceux qui s'adonnent à un tel activisme. De quelle hargne il témoigne ! En démocratie on peut toujours être en désaccord mais cela se règle habituellement lors des votes aux élections et en conseil municipal.

Le quotidien des Tressois est heureusement loin de ces préoccupations politiciennes mais attaché à la préservation du pouvoir d'achat en cette période d'inflation, en particulier du coût de l'énergie.

La Commune propose aux jeunes le chèque association et, au travers du CCAS a créé plusieurs aides qu'il vous appartient de solliciter, en particulier sur les fournitures scolaires ou l'achat d'un vélo électrique. Nous avons de plus fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de la pause méridienne malgré la hausse de son coût.

A très bientôt, lors de nos spectacles et nos manifestations, dont la majeure partie est gratuite ou à coût très réduit.

Les élus de « Tresses Ensemble »

<https://www.facebook.com/tresses.ensemble>.

tresses.ensemble@orange.fr